

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AU SOCLE COMMUN D'APPUI TECHNIQUE INDIVISIBLE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EXERCE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

DELIBERATION DEL-2025-11/n°02

Le lundi 24 novembre 2025 à 14h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Excusée	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE		François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	Excusée
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Excusé		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. BAUDON	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BOUILLÉ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE	Excusée	Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Présente		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Jean-Marie TONNEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

**RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AU SOCLE COMMUN D'APPUI TECHNIQUE
INDIVISIBLE A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EXERCE PAR LE CENTRE
DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME**

**DELIBERATION
DEL-2025-11/n°02**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que les missions et compétences des Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont définies par le Code général de la fonction publique qui prévoit notamment la possibilité de renforcer les liens institutionnels entre les Centres de gestion, organes de mutualisation, et les collectivités non affiliées ;

Qu'à ce titre, l'article L.452-39 de ce code institue, au bénéfice des collectivités locales et établissements publics non affiliés au Centre de gestion, un socle d'adhésion sur les cinq missions obligatoires instaurées par ce code qui constituent un « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines », à savoir :

- Le secrétariat des conseils médicaux,
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue,
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,
- La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L.124-3 du même code.

Rappelant que le Centre de gestion de la Charente-Maritime a toujours fait preuve d'une volonté affirmée de travailler en collaboration avec les collectivités non affiliées ;

Que dans ce contexte, 11 collectivités non affiliées adhèrent actuellement à ce socle commun de missions assuré par le Centre de gestion en contrepartie d'un taux de contribution fixé, depuis 2016, à 0,15% de la masse salariale des collectivités et dans la limite du coût réel des missions exercées ;

Etant précisé que les conventions d'adhésion au socle commun lient le Centre de gestion à ces collectivités arrivent toutes à terme selon le détail exposé ci-après et qu'il convient de les renouveler :

Désignation collectivité	Date de fin de convention actuelle
Département de la Charente-Maritime	31/12/2025
Commune de Saintes	31/12/2025
CCAS de Saintes	31/12/2025
Commune de La Rochelle	31/03/2026
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	31/03/2026
CCAS de La Rochelle	31/03/2026
Commune de Rochefort	30/06/2026
CCAS de Rochefort	30/06/2026
Commune de Royan	30/06/2026
CCAS de Royan	30/06/2026
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime	31/12/2025



Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser le Président à :
 - o proposer aux 11 collectivités précitées d'adhérer de nouveau au socle commun de compétences pour une période allant de la fin de leur adhésion actuelle jusqu'au 31 décembre 2029 ;
 - o signer les nouvelles conventions d'adhésion au socle de compétences selon le modèle joint en annexe ;
- de prévoir que la contribution due par les collectivités concernées, en application des articles L.452-26, L.452-28 et L.452-29 du code général de la fonction publique, sera liquidée et versée mensuellement et fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation annuelle ; que pour une année considérée le calcul de l'éventuelle régularisation s'appuiera sur la différence entre les 12 versements mensuels perçus et le bilan du coût réel des missions exercées.

Rapport n°02

Délibéré le 24 novembre 2025

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2025.

Le Président

Alexandre GRENOT

